



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1 avril 2019

Avis de proposition

Proposé par Monsieur Jean-François Gosselin
Chef de l'Opposition officielle
Conseiller municipal du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux

Appuyé par Monsieur Patrick Paquet
Conseiller municipal du district électoral de Neufchâtel-Lebourgneuf

Attendu que l'administration Labeaume a dévoilé son projet de *Réseau structurant de transport en commun* le 16 mars 2018.

Attendu que ce projet de 3,3 G\$ s'articule principalement autour d'une ligne de tramway de 23 km et de portions de *trambus* totalisant 17 km.

Attendu que le *Réseau structurant de transport en commun* a été dévoilé quelques mois seulement après que le maire ait mentionné qu'il allait prendre au moins 2 ans pour élaborer un projet pour la ville de Québec.

Attendu qu' en mai 2017, dans le cadre d'une entrevue éditoriale accordée au Journal de Québec, le premier magistrat de la Ville de Québec a déclaré à propos du futur projet de transport en commun que « [si] le consensus n'est pas clair dans les sondages, puis si on ne le sent pas, bien on prendra les moyens pour comprendre s'il y en a un ».

Attendu que dans cette même entrevue, Régis Labeaume a ouvert la porte à un référendum sur le système de transport collectif s'il n'obtenait pas au moins 60 % d'appuis.

Attendu que monsieur Régis Labeaume a obtenu 55 % des voix à la mairie lors de l'élection de novembre 2017.

Attendu que le premier sondage (SOM-Cogeco) réalisé sur le réseau structurant de transport en commun a révélé que le projet obtenait 56 % d'appui au sein de la population.

Attendu que le consensus de 60 % d'appuis de la population souhaité par le maire de Québec n'a jamais été atteint depuis le dévoilement du projet.

Attendu que les sondages suivants ont plutôt démontré que l'appui au projet s'effrite au sein de la population.

Attendu qu' en 2011, monsieur Régis Labeaume a refusé de tenir un référendum sur le projet d'amphithéâtre puisqu'il avait dévoilé ses intentions en campagne électorale.

Attendu que dans le dossier du Réseau structurant de transport en commun, le maire de Québec n'a pas dévoilé ses intentions en campagne électorale et qu'il s'est même positionné contre le tramway.

- Attendu que** d'autres élus et partis politiques à la Ville de Québec ont par le passé réclamé la tenue d'un référendum sur des projets majeurs.
- Attendu que** Démocratie Québec et sa chef de l'époque réclamaient notamment en avril 2017 un référendum sur le Service rapide par bus (SRB), car ils affirmaient que « (...) avant de s'engager dans un projet de plus d'un milliard, il est impératif de s'assurer que nous avons le bon projet et que l'adhésion de la population est au rendez-vous ».
- Attendu que** le projet de *Réseau structurant de transport en commun* de l'administration Labeaume est le plus important projet d'infrastructures de l'histoire de la Ville de Québec.
- Attendu que** l'article 517 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités permet « qu'à titre consultatif, le conseil d'une municipalité peut soumettre une question qui est de la compétence de celle-ci à l'ensemble des personnes habiles à voter ou à celles de la partie de son territoire concernée par la question ».
- Attendu que** selon cet article, « La question doit être formulée à appeler une réponse par oui ou non ; elle est définie par une résolution qui, aux fins du présent titre, est réputée faire l'objet du référendum. Le conseil peut décréter qu'un scrutin référendaire doit être tenu sans que ne s'appliquent les dispositions du Chapitre IV ».
- Attendu que** la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* permet à une municipalité de déclencher un référendum sur un projet qui la concerne.
- Attendu que** le financement du réseau structurant de transport en commun n'est toujours pas confirmé par les paliers de gouvernement supérieurs.
- Attendu que** plus d'un an après le dévoilement du projet, de nombreux questionnements demeurent sans réponse quant à la planification et à la réalisation de ce dernier.
- Attendu que** l'envergure de ce projet nécessite une adhésion populaire considérant ses impacts, ses effets et sa finalité.
- En conséquence,** il est proposé que le conseil municipal enclenche, d'ici le 30 novembre 2019, la tenue d'un référendum sur le projet de *Réseau structurant de transport en commun*, lequel s'articule principalement autour du tramway tel qu'annoncé par monsieur le maire Régis Labeaume le 16 mars 2018, afin de s'assurer de l'adhésion de la population.

Jean-François Gosselin
Chef de l'opposition officielle
Conseiller municipal du district électoral de
Sainte-Thérèse-de-Lisieux

Patrick Paquet
Conseiller municipal du district électoral de
Neufchâtel-Lebourgneuf